

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : M. Éric SARRAZI, Mme Lisanne DE JONGE, M. Didier LAMBERT, Mme Chantal LUCAS, M. Daniel FAUCHÉ, M. Jean-Michel GLAUNEZ, M. Philippe FURLAN, Mme Julie RENAUT, M. Régis FAUCHEUX, Mme Sandrine VAN SANTE, Mme Pascale RAMPILLOU, M. Nicolas GAY-SENAC, M. Guillaume DE COPPI, Mme Rachel VIDAL, M. Laurent DAROT, M. Sébastien BRUNET, Mme Anna FLORIO, Mme Faustine CHATELAIN.

Absentes, Excusées : Mme Isabelle KEMPEN a donné procuration à Mme Lisanne DE JONGE.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine VAN SANTE

ORDRE DU JOUR :

- Installation du nouveau conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Questions diverses

Madame Chantal LUCAS, doyenne, ouvre la séance à 19h30 en indiquant que Mme Isabelle KEMPEN a donné procuration à Mme Lisanne DE JONGE.

Madame la Présidente accueille l'ensemble des conseillers municipaux et fait l'appel de chacun d'entre eux. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte. Elle indique que les articles L 2122-4, 2122-5 et 2122-7 du CGCT sont disponibles dans le dossier de chaque élu.

Elle fait lecture de l'ordre du jour auquel elle rajoute la lecture de la « Charte de l'élu local ».

Mme Chantal LUCAS nomme deux assesseurs, Mme Rachel VIDAL et Monsieur Régis FAUCHEUX, et un secrétaire, Mme Sandrine VAN SANTE.

Elle valide du mode de scrutin avec l'ensemble des élus, à savoir : écrire sur un bulletin présent dans les dossiers, sans enveloppe, sans urne, sans isoloir.

Elle procède à l'élection du Maire et demande qui souhaite se présenter. Monsieur Eric SARRAZI présente sa candidature et Mme Chantal LUCAS demande à chacun de préparer son bulletin.

La Présidente demande à chacun de voter dans la coupe prévue à cet effet et s'assure qu'il n'y a qu'un vote par conseiller. Elle contrôle que tous les conseillers votent.

Les assesseurs dépouillent les votes :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins : 19
- Majorité absolue : 10
- Blancs : 4

➔ M. Eric SARRAZI obtient 15 voix et est élu Maire de Monflanquin.

Mme Chantal LUCAS remet l'écharpe de Maire à Monsieur SARRAZI qui prend la Présidence pour l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire indique que l'élection des adjoints est une élection au scrutin de liste majoritaire. Les listes incomplètes ne sont pas autorisées (suivant le TA Nantes 22 mars 2016 n°1600701). Il propose que le nombre d'adjoints soit fixé à 5.

Il demande qui souhaite se présenter.

Madame Lisanne DE JONGE présente sa liste composée de M. Didier LAMBERT, Mme Chantal LUCAS, M. Daniel FAUCHÉ et Madame Isabelle KEMPEN.

Le Maire demande à chacun de voter dans la coupe prévue à cet effet et s'assure qu'il n'y a qu'un vote par conseiller. Il contrôle que tous les conseillers votent.

Les assesseurs dépouillent les votes :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins : 19
- Majorité absolue : 10
- Blancs : 4

➔ La liste de Mme Lisanne DE JONGE obtient 15 voix et Monsieur Le Maire proclame :

- Lisanne DE JONGE : première adjointe,
- M. Didier LAMBERT : deuxième adjoint,
- Mme Chantal LUCAS : troisième adjointe,
- M. Daniel FAUCHÉ : quatrième adjoint,
- Madame Isabelle KEMPEN : cinquième adjointe.

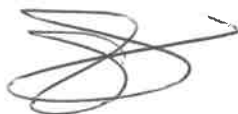
Monsieur Le Maire fait lecture de la « Charte de l'Elu local ».

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur Laurent DAROT demande quand il aura connaissance des commissions et délégations. Monsieur Éric SARRAZI lui indique qu'il les aura au plus tard mardi prochain afin qu'ils puissent se positionner.*
- *Monsieur le Maire indique que même si le délai légal de convocation est de trois jours francs (sans compter le délai d'envoi et le jour de la réunion), il va essayer d'envoyer les documents préparatoires pour les conseils municipaux au plus tôt possible.*
- *Monsieur Laurent DAROT souhaite remercier l'ensemble des électeurs qui ont voté pour leur liste.*
- *Monsieur le Maire remet à Monsieur Laurent DAROT les clefs du bureau de l'opposition.*
- *Prochain conseil municipal soit le 26 mars ou 27 mars à 19h30.*
- *Proposition de créer une adresse mail pour les élus.*

Fin de séance à 20h00

La Secrétaire de séance
Sandrine VAN SANTE



Le Maire
Eric SARRAZI

